



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information du 23 avril 2019 relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'autorité
environnementale d'Île-de-France
sur le projet d'aménagement
du quartier Python-Duvernois à Paris 20e
dans le cadre de la procédure de création
d'une zone d'aménagement concerté (ZAC)**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 22 février 2019 pour avis sur le projet, présenté par la Ville de Paris, d'aménagement du quartier Python-Duvernois à Paris 20^e, dans le cadre d'une procédure de création de ZAC.

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique prévue à l'article L.123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président



Jean-Paul Le Divenah